

LA FAMILLE  
DE SAINT GUILLAUME DE GELLONE

---

DANS un récent article des *Annales du Midi* <sup>1</sup>, M. J. Calmette a bien voulu s'occuper du système que nous avons exposé dans nos *Origines du Duché de Bourgogne* touchant l'ascendance de saint Guillaume de Gellone et de Robert le Fort. M. Calmette estime que nos travaux, comme ceux de F. Gabotto, « s'ils ne dissipent pas tous les mystères, permettent du moins de voir plus clair et de mieux se rendre compte des degrés successifs de ces deux familles dont le rôle a été considérable <sup>2</sup> ». Il croit devoir néanmoins contester certaines de nos conclusions et nous reproche, très courtoisement d'ailleurs, de nous être parfois laissé fasciner par des conjectures aventureuses : « il y a là, dit-il, des séductions dont il faut avoir le courage de se garer <sup>3</sup> ».

---

1. *Annales du Midi*, t. XXXIX, 1928, p. 225 et suiv.

2. P. 244.

3. P. 229. — Les « séductions » auxquelles M. Calmette fait allusion sont beaucoup moins nombreuses en réalité qu'en apparence. Dès que les données documentaires deviennent suffisamment complexes, et pour peu qu'on puisse faire intervenir un ou deux recoupements, les exigences de la solution cherchée se précisent et contraignent l'esprit à se diriger vers *un* système, et vers celui-là seulement. Mais pour ceci il ne faut jamais perdre de vue la rigueur des règles qui président au choix des noms, non plus que la valeur très nuancée des termes dont les auteurs carolingiens se servent pour définir les parentés.

Lorsque les documents sont peu explicites ou réduits à quelques unités, l'usage constant suivant lequel le noble carolingien épouse sa cousine-issu-de-germaine ou la fille de son cousin-issu-de-germain, réduit le nombre des hypothèses possibles à quatre dans le premier cas, à huit dans le second. Or il est

Notre tort principal vient, croyons-nous, de la trop grande brièveté avec laquelle nous avons exposé l'agencement de nos preuves. D'excellents amis nous ayant engagé à les reprendre, nous allons essayer, dans les pages suivantes, de répondre à leur désir en embrassant le problème dans toute son ampleur : ce sera le meilleur moyen de nous justifier, de nous compléter et peut-être de gagner à nos vues l'érudit historien qui, depuis plus de trente ans, étudie de si diligente façon le passé carolingien au pays de Toulouse et de la marche de Gothie.

### I. — *Le Manuel de Doue*

Avant tout, que devons-nous penser de la liste de défunts dressée par Doue ? Pour bien préciser ce point important, il suffit de se reporter au texte du *Manuel* :

(72) Nomina defunctorum. Quos de quosdam praedictis supra praetermisi, his breviatos agnosce. Id sunt : Wilelmus, Chungundis, Gariberga, Vuithburgis, Teddericus, Gothzelmus, Guarnarius, Rothlindis.

Sunt namque ex praedicta genealogia, Deo auxiliante vigentes in saeculo, quorum vocatio illi manet per cuncta, qui eos creavit, ut voluit. Quid in his agendum est, fili, nisi dicere cum Psalmista : Nos qui vivimus, benedicamus Dominum, ex hoc nunc et usque in saeculum.

Item, quisquis de tua migraverit stirpe, quod non est aliud nisi in potestate Dei, quando jusserit ipse, similiter et de domno Ariberto avunculo tuo, rogo, tu si superstes fueris, nomen illius cum praescriptis personis supra jube transcribi, orando illis.

De la lecture de ces trois paragraphes il nous semble résulter :

---

assez rare que des recherches complémentaires intéressant les proches parents des personnages considérés ne viennent pas réduire le nombre des hypothèses formulées, ou, au contraire, renforcer la vraisemblance de l'une d'entre elles.

On voit par là qu'il n'est pas tout à fait exact de parler de « l'arbitraire de toute reconstitution généalogique en dehors du document » (lisez : « en dehors de l'énonciation positive d'une parenté »).

1) que, dans ce chapitre, Doue entend combler une lacune et énumérer une série de personnages qu'elle a omis de détailler dans un autre endroit de son *Manuel* ;

2) que la liste en question est une *genealogia*, laissant de côté les personnages qui appartiennent à la *stirps* du fils de Doue.

Sur le premier point, nous n'avons qu'à nous reporter à la fin du chapitre 60 et au chapitre 61 du *Manuel*.

« Il faut prier pour tout le monde, écrit Doue, et surtout pour ceux qui ont reçu la foi du Christ : non seulement pour les étrangers, mais encore — et plus ardemment — pour les membres de notre famille, j'entends par là les proches aussi bien que les alliés de nos parents <sup>1</sup>. Et si je parle ainsi, ce n'est pas sans raison : je sais que je dois mourir un jour, et c'est pour cela que j'insiste et que je te dis de prier pour tous les défunts, et surtout pour ceux dont tu descends dans le siècle, *maxime autem pro his ex quibus tu originem trahis in sæculo* ».

---

1. « Orandum est pro omnibus, maxime pro his qui fidem Christi acceperunt, et non solum pro extraneis, verum etiam pro domesticis, hoc est proximis et propinquis parentum nostrorum, maxime crebrius orare debemus... »

Les *proximi* sont les membres de la parenté susceptibles de revendiquer un héritage, d'exercer une tutelle, d'exiger une composition, c'est-à-dire, normalement, les agnats — mais aussi, dans certains cas, les cognats. Cf. Capitulaire de 813, cap. 18 : « Unusquisque compater, vel parentes, vel proximi, filios suos spiritalis catholice instruant... » (Boretius, I, 174) ; — Capitulaire de 818-819, cap. 5 : « Qui hominem publicam poenitentiam agentem interfecerit, hancum nostrum in triplo componat et virgildum ejus proximis ejus persolvat... » (*Ibid.*, I, 282) ; — Capitulaire italien de 845-850, cap. 12 : « Inveniuntur autem quidam qui incesta matrimonia contraxerunt et vel proximis suis, vel Deo sacratis mulieribus copulati sunt... » (*Ibid.*, II, 83) ; etc.

Les *propinqui*, par contre, sont à l'origine, et exclusivement les « alliés » : tels le mari d'une sœur, le mari d'une tante, le mari d'une nièce, le mari d'une cousine ; ou encore le frère, l'oncle, le neveu, le cousin de la femme (ce second sens est même le plus anciennement attesté : cf. Grégoire de Tours, *H. Fr.*, II, 24, où Eedicius est dit [*Sidonii*] *propinquus*, comme frère de Papianilla, femme dudit Sidoine). Voir comme exemple caractéristique de ce sens exclusif d'« alliés », — ou d'« alliées » — le Capitulaire italique (Boretius, I, 336, cap. 9) : « De propineuas non accipiendas in conjungio : quod uxoris parentella sit viro sicut et propria parentella... ». — Dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et le début du IX<sup>e</sup>, *propinquus* revêt, mais exceptionnellement, le sens de cognat, ou mieux de consanguin par plusieurs intermédiaires féminins.

Et elle continue : « Prie donc, ô mon fils, pour les parents de ton père qui lui ont laissé leur fortune en légitime héritage, pour ceux qui ont vécu autrefois <sup>1</sup> aussi bien que pour ceux dont tu trouveras les noms transcrits dans un des chapitres qui terminent ce livre, *Ora pro parentibus genitoris tui, qui illi res suas in legitima dimiserunt hereditate, qui fuissent, vel quorum nomina in capitulis hujus libelli, in fine invenies conscripta* ».

Ainsi les personnages énumérés dans la liste du chapitre 72 sont des *parentes* de Bernard de Septimanie, c'est-à-dire, si l'on s'en tient au sens premier <sup>2</sup> de ce terme, des « ancêtres directs ». *Appellatione parentis*, remarquait Ulpien <sup>3</sup>, *non tantum pater, sed etiam avus et proavus, et deinceps omnes superiores continentur : sed et mater, et avia, et proavia* ; et de même, quoique avec une nuance, Cicéron : *quidam usque ad tritavum parentem appellari agunt, superiores majores dici* <sup>4</sup>. Non pas, cependant, qu'aux temps mérovingiens et carolingiens le sens de *parens* ne se soit pas étendu. C'est ainsi que nous le trouvons employé pour désigner un beau-père ou une belle-mère <sup>5</sup>, un père adoptif <sup>6</sup>, parfois même un oncle <sup>7</sup> et

1. *Qui fuissent* : non pas, comme on pourrait le croire, les « défunts », « ceux qui sont morts », puisque saint Guillaume, décédé depuis plus de quarante ans, fait partie de ceux-*quorum nomina... in fine invenies conscripta* ; — mais « ceux qui ont vécu dans un lointain passé », par opposition aux ancêtres plus rapprochés dont les noms ont été conservés.

2. Nous rappelons que les textes de l'époque carolingienne sont d'ordinaire très puristes lorsqu'il s'agit de termes destinés à définir les parentés. C'est ce que M. Calmette lui-même veut bien reconnaître à la page 243 de son article, note 4.

3. *Digest.*, 2, 4, 4.

4. *De invent.*, 54.

5. Citons par exemple le préambule de la charte de fondation de Vézelay par Girard de Roussillon et sa femme, la comtesse Berthe : « Dignam rependentes genitoribus atque parentibus honorificentiam, id est Leuthardi et Grimildis, atque Hugonis et Evae ». Girard était fils de Lisiard et de Grimeut, tandis que Berthe était fille d'Hugues et d'Ève.

6. Girard de Roussillon, tuteur de Charles de Provence, est dit par ce dernier « parens ac nutritor noster » (*H. Fr.*, VIII, p. 236).

7. En 739, le patrice Abbon appelle son oncle Doon tantôt *avunculus* et tantôt *parens* (Pardessus, *Diplomata*, II, n° 559, p. 373 et 374). — En 794, Louis le Pieux qualifie son oncle maternel Atton, abbé de S. Hilaire de Poitiers : « magnificus vir ac parens noster ». *Gallia christiana*, II, instr., col. 346.

un grand-oncle <sup>1</sup>, un cousin plus âgé ou décédé <sup>2</sup>; mais jamais, notons-le bien, on ne le voit appliqué à un frère ou à une sœur <sup>3</sup>.

Dès lors, au lieu de considérer la liste qui nous occupe comme une « nomenclature des enfants décédés » de saint Guillaume, et par conséquent comme une énumération des frères et sœurs de Bernard, nous y verrons une liste d'ancêtres,

1. Ainsi le roi Sigebert III dans un diplôme de son petit-neveu Clovis III : « Parens noster Sygebercthus, seo et habuncoli nostri Chlotharius et Chyldericus, eciam et genetur noster Theudericus quondam regis... » (Pardessus, II, n° 425, p. 224).

C'est dans un sens analogue que nous voyons le roi Gontran qualifié de *parens* par son arrière-neveu Clotaire III (Pérard, *Recueil de pièces curieuses servant à l'histoire de la Bourgogne*, p. 6).

2. Ceci à l'époque mérovingienne exclusivement. Citons par exemple : Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IX, 39, lorsqu'il met en scène la princesse Crotilde, fille de Charibert : « Vado ad parentes meos reges » (*i. e.* Gontran et Childebert II); — Diplôme (suspect) de Dagobert, 632 (Pardessus, II, n° 258) : « praeceptionibus praedecessorum anteriorum regum parentum nostrorum Sigiberti, Theodoberti, Theodeꝛici... »; — Diplôme de Chilpéric II, 716 (Pardessus, II, n° 495) : « quod anteriores parentis nostri, vel precelsus avunculus noster Theodericus, seo et consobrini nostri Chlodovius, Childebercthus et Dagobercthus quondam regis... »; — Diplôme de Thierry IV, 722 (Pardessus, II, n° 552) : « genitor noster Dagobertus quondam rex, et in postea parens noster Chilpericus quondam rex... »; — Diplôme de Childéric III, 743 (Pardessus, II, n° 570) « parens noster Theodericus quondam rex... ».

Il se peut que cette extension de sens dérive d'une conception qui aurait identifié les *parentes* aux membres éloignés de la *parentela*, et notamment à ceux dont il était malaisé de définir par un terme précis le degré d'agnation ou de cognation. Ainsi Sigebert le Boiteux, de Cologne, est le *parens* de Clovis (Grégoire de Tours, *H. Fr.*, II, 40); Mondri, petit-fils du même Sigebert, est le *parens* de Thierry, fils de Clovis (*ibid.* III, 14), et de même Sigebaud (*ibid.* III, 23), descendant probable du roi franc Sigismer, célébré par Sidoine Appollinaire. Suivant Fredégair (71), la reine Gondeberge (fille de Théodelinde et descendante de Thierry I<sup>er</sup>) est *parens Francorum*.

3. Dans les chartes carolingiennes, des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, le collectif indéterminé *parentes* s'applique :

a) aux ancêtres, de qui l'on tient un héritage (Doniol, *Cart. de Brioude*, n<sup>os</sup> 58, 64, 65, 82, 126, 200, 271, 315...; — Pérard, *Recueil*, p. 15, 39, 165; — *Codex Laureshamensis diplomaticus*, n<sup>os</sup> 178, 182, 259, 263...; — AA. SS. O. S. B., sec. IV, pars 2, p. 506; etc);

b) aux membres vivants de la *parentela*, qui ont qualité pour intervenir dans l'acte — et il s'agit alors d'agnats plus ou moins éloignés, distincts des frères et sœurs (Meichelbeck, *Historia Frisingensis*, n<sup>os</sup> 13, 580);

c) aux membres de la *parentela* susceptibles de revendiquer leurs droits, en cas de non-exécution des clauses imposées par les auteurs de la charte — et il peut s'agir alors de tous les « parents » au sens actuel du mot : oncles, tantes, cousins, frères et sœurs aussi bien que descendants (Doniol, *Cart. de Brioude*, n<sup>os</sup> 50, 71, 124, 134; Chifflet, *Hist. de l'abb. de Tournus*, pr. p. 285; etc.)

une litanie funèbre, analogue à celles que renferment le *Liber vitae* de Remiremont ou les *Libri confraternitatum* de Saint-Gall. Et nous reconstituerons comme suit l'état-civil des personnages cités par Doue.

Wilelmus	saint Guillaume, père de Bernard
Chungundis	première femme de saint Guillaume
Gariberga	peut-être la mère de <i>Chungundis</i>
Withburgis	seconde femme de saint Guillaume
Teddericus	père de saint Guillaume et aïeul de Bernard <sup>1</sup>
Gothzelmus	<i>parens</i> de Bernard (degré indéterminé)
Guarnarius	<i>parens</i> de Bernard (degré indéterminé)
Rothlindis	<i>parens</i> de Bernard (degré indéterminé).

Passons maintenant au second point, et essayons de déterminer ce que désignent les deux mots *genealogia* et *stirps*.

A proprement parler, et si l'on s'en tient à l'usage classique, le terme de *genealogia* s'applique à deux opérations distinctes. Un premier procédé consiste à énumérer méthodiquement, la série, complète ou non, des descendants directs du personnage considéré <sup>2</sup>, le second à établir, génération par génération, la série des ascendants d'un individu — normalement celle de ses ascendants en ligne masculine <sup>3</sup>, mais parfois aussi celle de ses ascendants par l'une ou l'autre des lignes féminines <sup>4</sup>. Ces deux sens ont été retenus par les écrivains de la première partie du moyen âge : c'est ainsi que Jornandès, faisant la « généalogie » des rois goths, nous annonce qu'il dira « de quel père descend chacun d'eux, quel fut l'auteur

1. Pour M. Calmette, Thierry est un fils de saint Guillaume et le frère aîné de Bernard. C'est oublier qu'il sagit de défunts dont les noms n'ont pas encore été cités : *quos de quosdam, praedictis supra praetermissi* ; or Doue nous a longuement entretenu de Thierry, fils de saint Guillaume, au chapitre 62 de son *Manuel*.

2. Platon, *Cratyle*, 14 (396 c) ; — Polybe, *Hist.*, IX, 2, 1 ; — Apollodore, *Bibl.*, passim ; — Pausanias, V, 14 ; etc...

3. Hérodote, *Hist.*, II, 146 ; III, 75 ; VI, 53 ; — Plutarque, *Lyc.*, 2 ; etc.

4. Isocrate, *Busiris*, 8 et 10.

de sa race et quel en fut le dernier rejeton <sup>1</sup> » ; de même encore, en 959, le marquis Arnoul de Flandre, lorsqu'il recommande aux prières de l'Église toute sa « généalogie », *omnis genealogia mea, tam praeterita quam futura* <sup>2</sup>. — Mais il arrive aussi que les deux significations soient employées l'une à l'exclusion de l'autre. Les textes législatifs, par exemple, ne retiennent de la *genealogia* que la notion juridique d'extraction, d'ascendance en ligne masculine <sup>3</sup> ; et pareillement les textes biographiques, où l'on trouve assez souvent des renseignements curieux sur l'origine plus ou moins illustre du saint dont on raconte l'histoire <sup>4</sup>. A l'inverse, dans un récit littéraire, la *genealogia* d'un personnage pourra désigner l'ensemble de sa postérité, enfants et petits enfants <sup>5</sup>. — Quant à la signification plus générale de « parenté » que l'on attribue parfois au mot de *genealogia* sur la foi d'un certain nombre de textes, elle ne repose, au fond, que sur un malentendu : car la parenté dont il s'agit alors est une parenté nettement définie, celle que les anciens juristes appellent l'agnation, autrement dit le lignage paternel, la réunion des individus issus par les

1. *Gelica*, 13 : « Quorum genealogiam, ut paucis percurram, ut quo quis parente genitus est, aut unde origo accepta, ubi finem efficit ».

2. *Bibl. nat.*, Coll. Moreau, IX, 88.

3. *Lex Baiwariorum*, I, 8 : « Si quis ministros ecclesiae injuriaverit... componat hoc tripliciter, sicut solent componere parentes ejus... Reliquorum autem clericorum injuria componatur sicut parentes eorum. Monachorum autem... injuria dupliciter componatur, secundum genealogiam suam... » ; — *Ibid.*, VIII, 13 : « Mulierem autem dotem suam secundum genealogiam suam solvat legitime... » ; — *Ibid.*, XV, 9 : « Quamvis... mulieres... totae libere fuissent de genealogia sua... » Cf. Diplôme de Carloman de l'an 770 (*Gallia Christiana*, XIII, inst., col. 301) : « ad genealogia sua vel subsequente ipsius progenie... ».

4. *Vita Pardulfi*, 1 : « Ortus ex agricolarum cultoribus fidei genealogia... » ; — *Vita Boniti*, 16 : « Per idem tempus... virum industrium atque excellentissimum, ingenioque sagacissimum, genealogiaeque nobilis apice clarum, Nodobertum petiit, ut sibi successor plebisque sibi commissae existeret rector... » ; — *Vita Menelei* : « Incipit genealogia Menelei. Origo beati Menelei claro de fonte manavit ex magni scilicet imperatoris Heraclii prosapia. Nam Heraclius imperator genuit Chobar..., Chobar autem Agor ; Agor genuit Amanulfum ; Amanulfum genuit Meneleum... ».

5. *Miracula S. Maurilii* : « ... ornata filiorum genealogia, sobolumque propagine... ».

mâles d'un même ancêtre<sup>1</sup> ; sous ce dernier rapport, *genealogia* est synonyme de *genus*<sup>2</sup> et de *generatio*<sup>3</sup>.

Le mot *stirps*, par l'image qu'il éveille, suppose une notion toute semblable à celle que nous exprimons aujourd'hui par le terme composé d'« arbre généalogique ». C'est d'abord et essentiellement la souche d'où sort le tronc qui porte les branches ; mais c'est aussi tout ce qui, provenant de la souche, est susceptible de produire à son tour : d'où les deux sens classiques de « premier ancêtre » (en ligne masculine)<sup>4</sup> et de

1. *Lex Alamannorum*, 84 : « Si quae contentio orta fuerit inter duas genealogias de termino terrae... » ; — *Lex Baiuvariorum*, III, 1 : « De genealogia qui vocantur Hosi, Drazza, Fagana... isti sunt quasi primi post Agilolfingos, qui sunt de genere ducali... ».

*Vita Erminonis*, II, 7 (interpolation relative au roi Pépin) : « ex prosapia siquidem erat regali, sicut in regum genealogia facile potest inveniri... » ; — *Vita Berlandis*, 2 : « Qui ex ejus parentela genealogiam ducunt... » ; — *Vita Leonardi*, 8 : « ... multi ex ejus genealogia... vendentes praedia ceteramque possessionem, cum uxoribus et filiis pervenerunt usque ad sancti viri habitationem... » ; — *Vita Galli*, 1 : « Ipsa [Brigida] namque et S. Gallus de una genealogia regum fuerant... ».

2. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, X, 31 : « Eustochius... vir sanctus... ex genere senatorio... » — Fredegair, 44 : « Aletheus... regio genere de Burgundionibus... » ; — Thegan, *De gestis Ludovici Pii*, 2 : « Karolus... sibi junxit nobilissimi generis Suevorum puellam nomine Hiltegardam, quae erat de cognatione Gothefridi ducis... » ; *ibid.*, 26 : « Judith, quae erat ex parte matris nobilissimi generis Saxonici... » ; *Vita Opportunæ*, 3 : « Parentes ejus nobilitatis genere pollentes et regali prosapiae apice florentes... » ; — *Translatio Genulfi*, 1 « Cui [Wilfredo] non impari, verum aequo generoso. stemmate celebris, ex clarissimo genere Francorum, Oda nomine conjux fuit... » ; — *Vita Radbodi*, 1 : « Beatus Radbodus e nobili Francorum genere propagatus... ; ... Frisios e quibus maternum duxerat genus... ».

Tout à fait exceptionnels sont les textes où *genus* est employé pour désigner l'ascendance maternelle du personnage considéré ; nous ne trouvons à en citer que deux : Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VI, 11 : « Childebertus Gundulfum, ex domestico ducem factum, de genere senatorio, Massiliam dirigit... » ; — *Epitaphium Arsenii*, I, 12 : « pro fratribus nostris Saxonia degentibus, quorum fuit ex genere... » ; 13 : « pro quibusdam sui generis qui ad nos conversionis gratia venerunt... ».

3. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 15 : « Dixerunt Eufonium nepotem esse b. Gregorii... Respondit rex : Prima haec est et magna generatio... » ; — *Vita Galli*, prol., rubrique : « De Brigidiac generatione » ; — de même, en tête de plusieurs *Généalogies* des Mérovingiens ou des Carolingiens : « Incipit generatio regum ».

4. Par exemple Cicéron, *Orat.*, 39 : « Cum Marcelli ab liberti filio stirpe, Claudii patricii ejusdem nominis hereditatem gente ad se rediisse dicerent... » ; — Cornelius Nepos, *Atticus*, 18 : « Juniam familiam a stirpe ad hanc aetatem ordine enumeravit ».



« descendance » (féminine aussi bien que masculine)<sup>1</sup>. — L'acceptation de « descendance » est la seule qui se retrouve dans les textes du haut moyen âge. *Stirps*, en effet, est, avec *prosapia* et *progenies*, l'un des mots propres dont on fait usage pour préciser l'extraction d'un individu, sa nationalité<sup>2</sup> par exemple, ou bien sa naissance noble ou obscure<sup>3</sup>, ou encore le lien naturel qui le rattache à un ancêtre célèbre<sup>4</sup> :

1. Virgile, *Aen.*, XI, 166 : « Aeneas Romanae stirpis origo... » ; — Tacite, *Ann.*, I, 58 : « Arminii uxor virilis sexus stirpem edidit... » ; — Justin, *Hist.*, XVI, 1 : « Nec cessasse quoad omnem stirpem regiae sobolis deleteret... » ; etc.

2. Thégan, *De gestis Ludovici Pii* : « filiam Welfi ducis, qui erat de nobilissima stirpe Bawarorum... » ; — *Vita Wiboradae*, 1 : « Vuiborada ex Alemannorum (qui et Suevi) stirpe oriunda... » ; — *Vita Humberti*, 2 : « Genitor ejus Evrardus, genitrix vero Popita clarum de stirpe Francorum originem duxere... »

Cf. l'emploi tout semblable de *prosapia* et de *progenies* :

*Vita Arnulfi*, 1 : « Beatus Arnulfus episcopus prosapia genitus Francorum... » ; — *Vita Folcuini*, 6 : « Folcunus...matre Ercensinda, pater Hieronymus. Quorum prior de gente Gothorum clarum satis tam genere quam opibus prosapiam traxit ; — *Vita Trudonis*, 1 : « Venerabilis Trudo, in Hasbaniae finibus, nobilissima Francorum prosapia ortus... » ; — *Vita Pirminii*, 9 : « Wernharius, alta prosapia Francorum ortus... » ; — *Vita Hathumodae*, 1 : « Mater ex nobilissima Francorum prosapia descendens... » ; — *Vita Odonis* : « Odo igitur, vir beatissimus, ex Francorum prosapia exstitit oriundus... »

*Vita metrica Pirminii* : « Wernherus, clarificatus alta progenie Francorum... » ; *Vita Boniti*, 2 : « Inclyta Bonitus progenie Arvernicae urbis oriundus fuit... »

3. Epitaphe de la reine Houdiard, dans Paul Diaere, *Gesta episcop. Mellens* : « Quae... clarae transcendit stirpis alumnos... » ; — Thégan, *De gestis Ludovici pii*, 44 : « Hebbo Remensis episcopus qui erat ex originalium servorum stirpe... » ; — *Vita Ansberti*, 4 : « Quidam illustris Rotbertus nomine, generosa ex stirpe proditus... » ; — *Vita Hunegundis*, 4 : « Desponsata sursum a quodam nomine Eudaldo generosae stirpis homine... ».

Cf. pour *prosapia* et *progenies* :

Paul Diaere, *De gestis Langobardorum*, I, 21 : « Hi omnes Lithingi fuerunt : si enim apud eos (Langobardos) quaedam nobilis prosapia vocabatur... » ; — *Vita Wandregisili*, 1 : « Walchisus... ex nobilissima prosapia ortus... » ; — *Miracula S. Benedicti*, 32 : « Castro Tornodoro praeerat quidam nobili ortus prosapia, vocabulo Raculfus... ».

*Vita Sigiranni* : « Athleta Christi Sigirannus solo Biturico nobili ex progenie ortus... » ; — *Vita Leodegarii secunda*, 1 : « Igitur beatus Leodegarius ex progenie celsa Francorum ac nobilissima exortus... » ; — *Vita Erminonis*, 2 : « Ermino oriundus fuit in pago Laudonense, non infimis parentibus, sed ex mediocri gente Francorum. Et quamvis nobilis esset progenie, nobilior tamen erat mente... ».

4. Thégan, *De gestis Ludovici Pii*, 28 : « Lotharius suscepit in conjugium filiam Hugonis comitis, qui erat de stirpe eujusdam ducis nomine Etich... » ; — *Vita Pirminii*, 14 : « Wido unus de stirpe praedicti Wernharii... » ; — *Genealogia regum Francorum* : « Hildericus. Iste depositus est a regno et tonsuratus. Finis stirpis Clodovei in regno » ; — Widukind, *Res gestae Saxonicae*, I, 32 :

dans chacun de ces cas, *stirps*, comme *prosapia* et *progenies*, implique la descendance par les mâles et reste synonyme de *genus*. Mais à côté de cet emploi précis qui, de tous, est certainement le plus fréquent, il convient de noter un emploi beaucoup plus vague et plus large, et qui ressort principalement du contexte : *stirps*, *prosapia* et *progenies*, accolés sans autre précision aux épithètes *regia* ou *regalis*, et employés soit absolument<sup>1</sup>, soit comme termes complémentaires<sup>2</sup>, peuvent indiquer, non plus seulement la descendance en ligne masculine, mais la descendance par un intermédiaire féminin<sup>3</sup>.

« Hi erant stirpis magni ducis Widukindi, qui bellum potens gessit contra magnum Karolum per triginta ferme annos... ».

Cf. pour *prosapia* et *progenies* :

Paul Diaire, *Gesta ep. Mett.* : « Carolus qui de ejusdem beati Arnulfi descendens prosapia ei in generationis linea trinepos exstabat... » ; — Thégan, *De gestis Ludovici Pii*, I : « Karoli, qui de prosapia S. Arnulfi pontificis Christi ortus est... »

1. Thégan, *De gestis Ludovici Pii*, 36 : « ...quodam duce Bernhardo, qui erat de stirpe regali... » ; — *Angilberti vita secunda*, 17 : « Ludovicus abbas regiae stirpis... »

*Chron. S. Columbae Senon.* : « Erat autem abbas Guelpho ex prosapia regali »  
*Vita Rudberti Salz.*, 1 : « Qui ex regali progenie Francorum ortus... »

2. *Vita Opportunae*, 3 : « Parentes ejus nobilitatis genere pollentes et regali prosapiae apice florentes... » ; — *Translatio S. Genulfi*, 1 : « Wilfredus ex illa nobilium scara Francorum originem trahens, regali quoque prosapia oriundus erat... »

*Gesta Aldrici*, 1 : « Domnus Aldricus... regia ex progenie ortus atque aliis nobilissimis parentibus est procreatus... »

3. Cf. les textes suivants où les expressions visées s'appliquent à la descendance masculine :

Foulques de Reims, cité par Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, IV, 5 : « [Karolum] regem habere, quem solum post ipsum [= Arnulfum] de regia ipsius habebant progenie... » ; *ibid.* : « neminem fore qui Karolum si viderit, et parentum ipsius effigiem cognoverit, non recognoscat illum de regia processisse progenie... » ; *ibid.* : « ille [Arnulfus] et hic parvus propinquus ejus Karolus de tota regali stirpe remanserint... » ; *ibid.* : « intendentes vel in Widonem vel in hunc regiae prosapiae Karolum... »

Réginon, *Chron.*, ad ann. 880 : « Carlomannus ex quadam nobili femina filium suscepit quem Arnolfum nominari jussit ab recordationem reverendissimi Arnolfi Mettensis episcopi, de cujus sancto germine sua aliorumque regum Francorum prosapia pullulaverat... Ipsa regia stirpe, partim immatura aetate pereunte, partim sterilitate conjugum marcescente, hic solus [Arnolfus] de tam numerosa regum posteritate inventus est, qui imperii Francorum sceptrum susciperet... »

On notera que tous ces textes appartiennent à une époque où la question dynastique se posait avec une extrême acuité : il y aurait beaucoup à dire sur l'« origine royale » des personnages qui prétendirent à la royauté ou à l'empire à partir de la déposition de Charles le Gros.

Ces remarques une fois posées, il est aisé de conclure. Si Doue oppose *genealogia* à *stirps*, c'est qu'elle donne à ces deux mots un sens différent. Le premier vise le passé et s'applique à la série généalogique des « ancêtres paternels » du jeune Guillaume — *parentes genitoris tui*, ainsi que le suggérait déjà le § 61 du *Manuel* ; le second, au contraire, regarde l'avenir et prévoit l'hypothèse normale suivant laquelle Guillaume, s'étant marié, aura, à son tour, des « descendants »<sup>1</sup>. — Dans la *genealogia*, Doue fait une place d'honneur aux défunts dont elle énumère les noms ; puis elle rappelle discrètement que la liste généalogique n'est pas close, que d'autres noms devront un jour s'y ajouter, qui sont portés par des vivants : *sunt namque ex praedicta genealogia, Deo auxiliante, vigentes in saeculo...*

Ces *vigentes in saeculo* ont beaucoup embarrassé les commentateurs. Convaincus, comme ils l'étaient, que la liste dressée par Doue contenait l'énumération des enfants décédés de saint Guillaume, ils ont conjecturé que ces « vivants » n'étaient autres que *Witcher*, *Helimbruch* et *Hildehelm*<sup>2</sup>, appelés tous trois par Dieu à la vocation religieuse : *quorum vocatio illi manet per cuncta qui eos creavit, ut voluit...* A nos yeux, la solution est infiniment plus simple, et il ne s'agit ni plus ni moins que de la reprise d'une idée déjà exprimée à la fin du § 60 : *Admoneo te, licet moritura, ut pro omnibus defunctis ores, maxime autem pro his ex quibus tu originem trahis in saeculo.* — Ces « vivants » sont Bernard de Septimanie et

---

1. Cf. le diplôme de Carloman où les deux mots *genealogia* et *progenies* sont employés dans un sens identique à celui que nous proposons ici : « Rodoinus comes palatii nostri clementiam regni Deo adjuvante nostri innotuit, dicendo eo quod antecessores quondam nostri Deo instituti reges, per strumenta seriem cartarum, ad genealogia sua vel subsequente ipsius progenie, per eorum auctoritates, eorumque manus roboratas vel confirmationes regum indulsissent... » (*Gallia christiana*, XIII, col. 301).

2. Cités comme enfants de saint Guillaume par la charte de fondation de Gellone. Cf. Dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, 2<sup>e</sup> éd., II, pr. , col. 66 et suiv.

Doue elle-même, les deux seuls noms qui empêchent la « susdite généalogie » d'être complète <sup>1</sup>.

Il n'est pas jusqu'à la mention spéciale, et en quelque sorte inattendue, de l'infirmes Herbert, *et de domno Ariberto avunculo tuo* <sup>2</sup>, qui ne vienne dans une certaine mesure renforcer toute cette interprétation. Doue, on s'en souvient, rappelle son nom dans le paragraphe même où elle parle de la *stirps* (à venir) de son fils Guillaume : c'est donc qu'au lieu d'en faire un membre de la *genealogia* et de le considérer comme l'un de ces *vigentes in saeculo* sur lesquelles elle passe si rapidement, elle le regarde déjà comme le pupille de son fils, comme l'un de ceux dont ce même fils se trouvera chargé en tant que chef de famille. Vu sous cet aspect, Herbert n'est plus que l'un des fils du jeune Guillaume — le plus âgé et le plus infortuné des membres de sa *stirps* <sup>3</sup>.

## II. — *Les deux mariages de saint Guillaume*

Veuf en premières noces d'une dame du nom de Cunégonde, saint Guillaume épousa en secondes noces une dame nommée Guibour, *Withburgis*. Sur ce double fait, le témoignage du

1. Voici, légèrement paraphrasée, la traduction que nous proposerions du chapitre 72 du *Manuel*, § 2 : « Un jour viendra où tu devras compléter cette généalogie funèbre par les noms de ceux qui, grâce à Dieu, sont encore de ce monde, et dont la destinée (*vocatio*) reste totalement soumise à la volonté du Créateur. Qu'y a-t-il à faire pour eux ? Rien d'autre, ô mon fils, que de répéter avec le Psalmiste : Nous qui sommes vivants, bénissons le Seigneur, maintenant et toujours ».

2. Herbert est l'un des frères de Bernard. Fait prisonnier en 830, il avait été condamné à perdre la vue (*Vita Hludowici*, 45 ; *Ann. Bertiniani*, ad ann. ; *Epitaphium Arsenii*, II, 10 ; etc.).

3. Une autre interprétation, légèrement différente de celle que nous venons d'exposer, consisterait à regarder saint Guillaume lui-même, ou son fils Bernard, comme la *stirps*, la « souche » à laquelle se rattacherait le jeune Guillaume. Dans cette hypothèse, les personnes de la *stirps* dont les noms devraient être ajoutés à ceux des membres de la *genealogia* seraient les frères et sœurs encore vivants de Bernard, les frères et sœurs vivants ou à venir du jeune Guillaume ; Herbert serait mentionné à part comme issu d'un autre lit que Bernard. Mais aucun texte

*Manuel* et celui de la charte de fondation de Gellone sont concordants. Où la difficulté commence, c'est lorsqu'on cherche à déterminer quelle fut la mère de chacun des enfants de saint Guillaume.

Pour M. Calmette, le problème est relativement aisé à résoudre. Partant de la liste funèbre du *Manuel*, il commence par montrer que les personnages doivent y avoir été placés selon l'« ordre hiérarchique ». « Dhuoda place en tête des morts pour qui son fils a le devoir de prier le père de famille, Guilhem lui-même, et cette préséance n'a rien que de fort naturel. Après Guilhem vient sa première femme, Cunégonde, et si Withburge ensuite — avec ses enfants vraisemblablement rangés par rang d'âge — est elle-même précédée de Gerberge, la seule explication raisonnable paraît être que Gerberge était justement la fille de Cunégonde. Toutes les vraisemblances sont donc pour que — si l'on fait abstraction des trois enfants inconnus à Dhuoda, Witcher, Hildehelm et Helimbruch, dont nous ne savons, d'ailleurs que les noms — tous les enfants de saint Guilhem, à l'exception de la seule Gerberge, soient issus du second lit... »<sup>1</sup>.

Toute cette exégèse est fort ingénieuse, mais elle a le tort, du moins à nos yeux, de s'appuyer presque exclusivement sur une interprétation erronée de la liste du *Manuel*. En outre, elle nous paraît contredite par le témoignage de deux contemporains : Doue elle-même, qui emploie le terme d'*avunculus*<sup>2</sup> pour définir la parenté existant entre le comte Herbert et ses propres enfants ; et Thégan, suivant lequel Bernard de Septimanie est de sang royal : *erat de stirpe regali*<sup>3</sup>.

---

des VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles ne nous permet de donner à *stirps* le sens de « souche » ; durant toute cette période, ainsi que le prouvent les exemples rapportés plus haut, la *stirps* d'un personnage n'est pas son ascendance, mais sa descendance, naturelle ou adoptive.

1. J. Calmette, *La famille de saint Guilhem*, p. 9.
2. *Manuel*, chapitre 72.
3. *De gestis Ludovici Pii*, 36.

*Avunculus*, en effet, est susceptible de deux significations : d'une part, et c'est là son sens normal, tel que nous le retrouvons dans l'antiquité classique, il désigne le frère de la mère, l'« oncle maternel » ; de l'autre, et c'est là un sens extensif dont on ne trouve pas d'exemple avant le VI<sup>e</sup> siècle, il s'applique au frère du père, à l'« oncle paternel », à celui que les anciens appelaient *patruus* ; toutefois pour que cette substitution s'opère, il est nécessaire que l'oncle soit seulement le demi-frère du père, né d'une mère différente <sup>1</sup>.

Herbert étant le frère de Bernard, on voit tout aussitôt la conclusion qui s'impose : l'un et l'autre sont fils de saint Guillaume ; mais le plus âgé, — Bernard — est issu de Cunégonde, alors que le plus jeune — Herbert — l'est de Guibour.

1. Citons, entre autres exemples :

Diplômes du roi Pépin, dans *H. Fr.*, V, p. 699 : « Avunculus noster Grimoaldus, major domus... » ; — V, p. 701 : « precariam avunculi nostri Grimoaldi... » Grimoald était fils de Pépin d'Héristal et de Blitru ; Pépin était fils de Charles Martel, fils lui-même de Pépin d'Héristal et d'Aupaïs.

Diplôme de l'empereur Lothaire, dans *H. Fr.*, VIII, p. 394 : « Drogo venerabilis archiepiscopus avunculus noster... » Lothaire était fils de Louis le Pieux, fils de Charlemagne et de Houdiard ; Dreux n'était qu'un fils naturel, issu de Charlemagne et de sa concubine *Regina*. Dans un autre diplôme du même Lothaire (*H. Fr.*, VIII, p. 390), Dreux est qualifié *patruus*.

Diplôme de Charles le Gros dans *H. Fr.*, IX, p. 358 : « ...beneficia ab avunculo nostro Carolo imperatore, fratre patris nostri Hludovici Germanorum regis... » Cf. *ibid.*, p. 347 ; etc. Louis le Germanique, père de Charles le Gros, était fils de Louis le Pieux et d'Ermengard ; Charles le Chauve était fils de Louis le Pieux et de Judith. (Charles le Chauve est dit *patruus* de Charles le Gros dans *H. Fr.*, IX, p. 350, 352, 354, etc.).

*Ann. Berliniani*, ad ann. 858 : « Lotharius rex meluens avunculum suum Karlum... » ; — Reginon, *Chron.*, ad ann. 858 : « Controversia inter Hlotarium et avunculum ejus Carolum... ». L'empereur Lothaire est fils de Louis le Pieux et d'Ermengard ; Charles le Chauve est issu du second mariage de Louis le Pieux avec Judith.

Reginon, *Chron.*, ad ann. 870 : « Carlomannus Hludovicum avunculum suum adiit... » Carloman est fils de Charles le Chauve, fils lui-même de Louis le Pieux et de Judith, Louis le Germanique est fils de Louis le Pieux et d'Ermengard.

A ces exemples précis on pourrait opposer un certain nombre de textes mérovingiens (par exemple dans Pardessus, n<sup>os</sup> 417, 426, 445, 446, 477, 482, etc.) où *avunculus* désigne un oncle paternel né du même père et de la même mère que le père du personnage visé. C'est oublier que la terminologie mérovingienne est beaucoup plus vague que la terminologie carolingienne : il y a eu, au temps de Pépin le Bref et de Charlemagne, une réaction juridique et littéraire, dont l'une des conséquences a été, précisément, de restaurer le sens exact des termes de parenté.

De ceci nous pouvions déjà nous douter, en rapprochant du nom de Cunégonde l'indication que Thégau nous fournit sur Bernard : *erat de stirpe regali*. Le nom de Cunégonde, en effet, est une manière de nom porphyrogénète <sup>1</sup> impliquant une ascendance royale : jusqu'à l'an mille, on ne trouve le porté que que par vingt-deux femmes, dont neuf au moins sont filles, petites-filles ou descendantes directes de rois carolingiens <sup>2</sup>. D'où cette hypothèse, que la plus ancienne Cunégonde connue <sup>3</sup> — la nôtre — ne pouvant être fille de Charlemagne, sur la postérité duquel nous sommes bien renseignés, l'est du seul roi qui appartienne à la même génération — son frère Carloman II, époux de la reine Gerberge : et ceci nous fixe du même coup sur l'identité de la mystérieuse Gerberge que cite, en troisième place, le *Manuel* de Doue <sup>4</sup>.

Ce qui a égaré jusqu'à présent les chercheurs, c'est, croyons-nous, le sens inadmissible qu'ils attribuaient à la note de Thégau : *erat [Bernardus] de stirpe regali* <sup>5</sup>. Tous, sans exception, ont expliqué cette ascendance royale en faisant intervenir la mère de saint Guillaume, Aude, fille de Charles Martel, sans remarquer que celui-ci n'avait jamais porté le titre royal. Or l'expression *de stirpe regali* implique nécessairement un ancêtre-roi auquel on se rattache par un intermédiaire féminin <sup>6</sup>.

1. Cf. Adelbold, *Vita Henrici* II, 3 : « Paderbornam veniens in festo S. Laurentii acclamatur, benedicitur, coronatur, ut sit Kunigunda *Kuninga*, quod latine interpretari potest *regia regina* ».

2. Nous ne pouvons songer à faire ici la nomenclature de ces vingt-deux dames. Bornons-nous à signaler que les plus anciennes semblent toutes toucher aux Guelfes et sortir de la région où se rejoignaient les frontières respectives de l'Austrasie, de la Thuringe, de la Bavière et de l'Alémanie.

3. Aux temps carolingiens, cela va sans dire. — Aux temps mérovingiens nous pouvons citer deux dames portant le nom de Cunégonde : la première est une duchesse de Thuringe, femme de Hétan 1<sup>er</sup> (c. a. 650) ; la seconde est une proche parente des ducs Oatilo et Tassilo III de Bavière (milieu du VIII<sup>e</sup> siècle).

4. Dans un prochain travail nous montrerons quelles conjectures il est possible de faire sur l'origine de cette reine : et ceci nous permettra de préciser plusieurs des rapprochements que nous proposons ici.

5. *De gestis Ludovici Pi.* 36.

6. Guifroi, comte de Bourges au début du IX<sup>e</sup> siècle, *Wilfredus... regali prospatia oriundus* est un fils du comte Humbert, *Gumbertus Pipini regis ex filia nepos* ; — l'abbé Louis de Saint-Denis († 867), *Ludovicus abbas regiae stirpis*,

Le biographe de saint Guillaume se montrait beaucoup mieux informé lorsqu'en parlant de son héros, il se bornait à exposer sa généalogie de la façon suivante : *Willelmus de praeclara Francorum progenie, ex patre videlicet nobili magnoque consule, Theoderico nomine; cujus mater aequae generosa et nobilium comitissa dicta est Aldana: ambo quidem de summis Franciae principibus, consules ex consulibus vita quoque et moribus placentes Deo et hominibus*<sup>1</sup>.

De rois, il n'est pas question dans ce texte, mais seulement de princes (*principibus*), de comtes (*consules ex consulibus*), et rien, par conséquent, ne s'oppose plus à ce que l'arrière-neveu présumé de saint Guillaume, Eudes, fils de Robert le Fort, soit dit par un de ses contemporains *a stirpe regia alienus*.

Concluons donc. L'époux de Doue, Bernard, appartient à la race royale par sa mère Cunégonde, fille de Carloman II et de Gerberge; et c'est apparemment parce que Gerberge a suivi sa fille au foyer de saint Guillaume que le *Manuel* lui fait une place d'honneur dans sa liste funèbre. Guibour n'apparaît en quatrième lieu que parce qu'elle fut la seconde femme de Guillaume, la mère adoptive de ses enfants du premier lit.

Enfin, si Herbert se trouve occuper une place à part, en marge de la *genealogia* et de la *stirps* dont nous entretenons Doue, c'est qu'il n'est que le demi-frère de Bernard, l'*avunculus* de ses enfants.

---

est un fils du comte Rorgon et de Rotru, fille de Charlemagne; — Welf II († 881) abbé de Sainte-Colombe de Sens et de Saint-Riquier, *Guelfo abbas, ex prosapia regali*, est par sa mère, un petit-fils de Pépin IV d'Italie; — l'empereur Bérenger, *regia prosapia ortus*, est un fils de la carolingienne Gile, fille de Louis le Pieux et de Judith; — son concurrent Gui de Spolète, *de stemmate regio*, est son propre neveu, par Yuta, fille de Gile; — Thibaud le Tricheur († 967) *regia stirpe ortus*, est par sa mère Richeut et sa grand'mère Rohaut, un arrière-petit-fils de Charles le Chauve. Et nous pourrions multiplier ces exemples.

1. *Vita Willelmi*, 3.



III. — *Les ancêtres de saint Guillaume*

Étudiant le texte de la charte de fondation de Prüm, M. Calmette le déclare « versé de façon définitive, au dossier de la famille de saint Guillaume ». « Il est décisif, écrit-il, de voir s'inscrire dans cette pièce le nom de Rolinde, Herbert, Garnier ou Bernier, Thiéri, tous noms destinés à réapparaître plus tard dans la famille. Nul doute que nous tenons les anneaux d'une même chaîne <sup>1</sup> ».

Comme lui, nous avons songé, un instant, à reconnaître dans le Thiéri de 720, le futur comte d'Autun, le futur mari d'Aude, autrement dit le propre père de saint Guillaume. Deux considérations nous en ont empêché : la chronologie et la liste funèbre de Doue.

Et d'abord la chronologie. Aux termes de sa biographie <sup>2</sup>, saint Guillaume est né au temps du roi Pépin (753-768), et c'est durant les premières années de Charlemagne qu'il débute, *adolescens* <sup>3</sup>, dans la carrière des honneurs. Ces deux indications ne nous permettent pas de faire remonter sa naissance plus haut que 753. Par ailleurs, nous savons que sa mère Aude, était fille de Charles Martel, née sans doute, comme la plupart des enfants de ce prince, après 712 <sup>4</sup>. Il est peu vraisemblable, dans ces conditions, que Thiéri qui, dès 720, appose son *signum* à l'acte de fondation de Prüm puisse être identifié à Thiéri, mari d'Aude et père de saint Guillaume : ceci, M. Calmette l'a si bien compris qu'il s'est contenté d'ébaucher le rapprochement sans oser le pousser davantage.

---

1. Article cité, p. 233.

2. *Vita Willelmi*, 3.

3. *Ibid.*, 4.

4. 714 est la date de la naissance du roi Pépin, second fils de Charles Martel. Reste à savoir si Aude est fille de la duchesse Rotru, morte en 724 ou 725, ou si elle est fille de la captive bavaroise Sonneheut, épousée après 727.

En second lieu, la liste du *Manuel* doit nécessairement suivre l'ordre des générations. Dès lors, si un groupe composé d'un nom d'homme et d'un nom de femme, peut, à la rigueur, représenter un couple, par contre, des groupes composés respectivement de deux noms de femmes et de trois noms d'hommes doivent de toute nécessité représenter, dans le premier cas, la fille et la mère, dans le second, le fils, le père et l'aïeul : c'est là, en effet, ce qui ressort de l'étude des litanies funèbres conservées dans les *Livres de vie* et les *Sacramentaires*. — Nous concluerons donc : puisque Jousseaume se trouve cité entre Thiéri et Bernier, c'est qu'il constitue, dans la chaîne des générations l'anneau intermédiaire permettant de passer de l'un à l'autre ; par suite, Thiéri, fils de Bernier est distinct de Thiéri père de saint Guillaume : entre les deux se place Jousseaume, *Gothzelmus*, frère du premier et père du second.

Il est vrai que M. Calmette nous objecte le silence des sources historiques sur cet ancêtre nouveau de saint Guilhem. Jousseaume, dit-il, ne peut se réclamer d'aucun texte. Il est introuvable dans la charte de Prüm... C'est un de ces parasites redoutables... qu'il est urgent de dépister<sup>1</sup> ».

Que Jousseaume ne puisse se réclamer d'aucun texte — autre que la liste de Doue (interprétée à notre manière), la chose est fort possible ; mais, elle importe assez peu : car, ce ne serait pas la première fois qu'un personnage authentique se rencontrerait dans une généalogie ou dans une litanie funèbre, sans figurer, pour autant, dans un diplôme ou dans une charte. — Pour notre part, nous sommes bien davantage impressionné par cette circonstance que le nom — rarissime — de Jousseaume ne se retrouve qu'à deux reprises à l'époque qui nous occupe, et les deux fois, dans des textes qui nous ramènent — directement ou indirectement — à Prüm.

---

1. Article cité, p. 232.

La première fois il s'agit d'une donation datée du 13 avril 801<sup>1</sup> et par laquelle un certain *Walafridus* concède à l'abbaye de Prüm diverses parties du domaine de Dingsdorf<sup>2</sup> *in pago Carowasco* qui lui venaient de sa mère *Theoda* et de sa tante *Boba* : un Jousseau<sup>3</sup> appose son *signum* en qualité de troisième témoin, immédiatement avant un Alleaume qui pourrait bien être le frère de saint Guilhem<sup>4</sup>. — A signaler cette coïncidence curieuse que d'autres portions du même domaine avaient été données à Prüm, une trentaine d'années auparavant par la femme du célèbre Ogier, *Uda*, fille d'une Bertrée<sup>5</sup>.

En second lieu, deux chartes de saint Martin de Tours nous révèlent entre 759 et 802, et plus précisément à la date de 790, l'existence d'un comte de Meaux du nom de Jousseau (*Gozhelmus*, *Gauzohelmus*) fils d'AIMYAUD I<sup>er</sup> (*Helmgaudus*, *Helmgoz*) et père d'AIMYAUD II<sup>6</sup>. Or, c'est de Meaux que sort, en 762, la colonie monastique à laquelle le roi Pépin confie la tâche d'organiser la vie régulière à Prüm<sup>7</sup> ; en outre l'abbé chargé de présider à ce renouvellement est le propre

1. Beyer, *Mittelrheinisches Urkundenbuch* I n° 39.

2. *Didonis villa*. Cette localité se trouve dans le voisinage immédiat de Prüm.

3. Voici la liste des *signa* : « S. Walafredo qui hanc donationem vel traditionem fieri et adfirmari rogavit, filio ejus consenciente. S. Warinbaldo. S. Lectardo. S. Gauzhelmo. S. Adalhelmo. S. Gaganulfo. S. Harigario ». — Il est intéressant de noter au passage l'intervention d'un Gengoul (*Gaganulfus*) : ce nom, nous le verrons plus tard, est l'un de ceux qui nous permettent d'éclairer le problème des origines familiales de saint Guillaume, et de ses affinités avec la Bourgogne septentrionale.

4. Le donateur de 801, *Walafridus* père de *Warinbaldo*, s'identifie au bienfaiteur de Prüm *Wala* ou *Walach* qui abandonne à l'abbaye, en 775, tout ce qu'il possède *in pago Mosalinse, super fluvio Salmonna, in villa que dicitur Superiore* : ces biens lui venaient, nous apprend le texte de la charte (Beyer, I, n° 30), de son père *Franco* et de son frère *Warinbaldo*. — Constatons que ce nom de Francon se retrouve au IX<sup>e</sup> siècle dans la lignée des comtes du Mans, où il est porté par un abbé de Corbie, neveu de *Gauzlenus*, de *Gauzbertus* et de *Gauzfredus*, petit-fils de *Rorico*, fils lui-même de *Gauzlenus*. Or *Gauzfredus* est une autre graphie de *Walafredus*, alias *Walciofredus*, *Gauciofredus* ; et *Gauzlenus* peut représenter un diminutif de *Gauzhelmus*.

5. Beyer, I, n° 14.

6. Mabilie, *Pancarte noire*, n° 87. — Cf. *Ann. O. S. B.*, III, p. 671-672. On remarquera la curieuse alternance *Helm-goz*, *Goz-helm* des noms portés par ces personnages.

7. *Gallia christiana*, XIII, col. 299-301. Cf. Beyer, I, n° 17.

père d'Ogier, Asoarius ou Assuérus, un Meldois dont les ancêtres ont été comtes de Meaux... <sup>1</sup>

Comme complément à cette enquête, examinons maintenant ce que l'on peut savoir des trois autres noms mentionnés dans la liste funèbre de Doue. *Wilelmus*, *Teddericus* et *Guarnarius*. Ce sera, croyons-nous, le meilleur moyen de contrôler l'opinion que nous nous sommes faite de l'origine mosellane de la famille paternelle de saint Guillaume.

Sur le nom même de *Wilelmus* (*Willelhmus*) nous ne dirons que fort peu de choses, car les rares mentions que nous en possédons pour le VIII<sup>e</sup> siècle sont assez peu suggestives <sup>2</sup>. La plus ancienne date de l'an 770 et s'applique au dernier des quinze témoins qui apposent leur *signum* à la donation faite à Saint-Denis par *Yrminfridus* et sa fille *Adalwara* de biens sis en Beauvaisis et en Sellentois <sup>3</sup>. Vient ensuite une pièce du cartulaire de Saint-Gall <sup>4</sup> remontant à l'an 780 et enregistrant une libéralité du comte Géroud, beau-frère de Charlemagne :

1. Sur ces personnages, cf. nos *Origines du Duché de Bourgogne*, I, p. 112 et 529. — Si nous ne craignons de pousser trop loin les rapprochements, nous observerions que la charte de 762, souscrite par les évêques et les comtes du pays rhénan, ne renferme que deux *signa* de personnages étrangers à cette région. L'un de ces *signa* appartient à l'évêque de Meaux *Wulframnus* ; l'autre à l'évêque du Mans *Gauciolenus*, en qui il ne serait peut-être pas impossible de reconnaître un troisième Jousseau, distinct de ceux que nous venons de citer. D'après les *Gesta pontificum Cenomannensium*, ce *Gauciolenus* était fils du comte Roger (*Chrotgarius*) ; il avait un frère du nom d'Hervé (*Charivius*) et une sœur du nom de Clotilde (*Chrodheilda*) : on peut se demander si ces divers personnages ne toucheraient pas en quelque manière à la lignée mérovingienne de Bertrée et de Caribert, surtout lorsqu'on voit, en 770, une charte de Gorze mentionner un Caribert père de Roger (Edition des *Mettensia*, n° 12).

2. Du moins de ce côté-ci du Rhin. — A notre avis, le nom de Guillaume, *Willelhmus*, est étranger à la Gaule mérovingienne et appartient plutôt à l'Allemagne du Sud, Alemannie ou Bavière : et de fait, c'est précisément en Bavière qu'apparaît, au temps du duc Hugipert (725-737), le plus ancien Guillaume dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Ce Guillaume est l'un des premiers bienfaiteurs de l'église de Passau, à laquelle il fit don d'une *cellula* de moniales sise à *Chirihpah*. Cf. *Monumenta Boica*, XXVIII, 2, *Cartae de traditionibus ad. S. Stephanum de Rotahkaue*, n° 1.

3. Tardif, *Carton des rois*, n° 68.

4. Wartmann, *Urkundenbruch der Abtei S. Gallen*, 1, n° 108.

les biens cédés sont situés dans le *pagus Perihtilinpara* (*Bertholdisbara*) que nous trouverons en 816 aux mains d'un comte Thierrî ; quant aux témoins, ce sont, avec l'évêque *Agino* et la comtesse *Imma*, mère de Gérard, le comte *Perihtilo*, le juge *Arnolt*, *Waltere*, *Irmindekan*, *Puolo*, *Ekilolf*, *Erich*, *Adalbert* (peut-être le beau-frère de Gérard), *Fridirit*, *Eberhart*, *Uro*, *Helmgoz* (un Aimyaud ?), *Adalbert*, *Willihelm*, *Ekibert* et enfin *Uto* (sans doute l'un des frères de Gérard). — Après quoi, nous ne pouvons plus citer qu'une charte de Lorsch de l'an 791<sup>1</sup>, relatant la cession consentie par les époux *Zeizo* et *Imma* d'un domaine sis *in pago Rinensi, in Phungesterero marca* ; les témoins sont, outre *Liudger*, frère des donateurs : *Walech*, *Wilihelm*, *Sigefrid*, *Duodo*, *Othger*, *Berethhelm*, *Herirat*, *Bubo*, *Giselhelm*, *Ripwin* et *Bernher*... Il est permis de se demander si *Walech* ne cacherait pas *Wala*, cousin de Charlemagne et *Wilihem*, saint Guillaume lui-même ; *Sigefrid*, *Duodo* et *Othger* pourraient être de proches parents d'Ogier ; *Bubo* et *Ripwin*, des collatéraux de Gérard, et *Bernher* le comte Bernier frère de *Wala*<sup>2</sup>.

Thierrî est un nom mérovingien, symptomatique d'une ascendance royale : ceci, M. Calmette l'admet sans objection. Par malheur, il nous est difficile de préciser davantage et d'indiquer de quelle manière Rolent, mère du premier Thierrî, se rattache à la lignée de Clovis ; tout au plus si l'on peut tirer de la charte de 720 pour Prüm l'indice d'une proche parenté avec

---

1. *Codex Laureshamensis diplomaticus*, n° 215.

2. Une autre charte de Lorsch (n° 216) consentie par les mêmes époux *Zeizo* et *Helmsuinthi* (forme pleine de l'un des noms dont *Imma* est l'hypocoristique) en l'an xxxvi de Charlemagne, et concernant une autre portion du même domaine de Pfungestadt, donne les *signa* suivants : S. Bettonis pbri ; S. Gerhohi clerici, filii Warini comitis ; S. Adalberti ; S. Giselhelmi ; S. Ripwini ; S. Erbiwardi ; S. Folcheri ; S. Bubonis ; S. Salemanni ; S. Nitthadi ; S. Nandolfi ; S. Giselberti ; S. Emprichonis. Les noms du comte Guérin et celui du prêtre Betton nous ramènent à la souche des Garnier ; ceux d'Aubert, de *Giselhelm*, de Ricoïn, d'*Erbiward* (forme pleine d'*Erbio*) et de *Bubo*, à celle des Gérard. — Sur ces deux familles cf. nos *Origines*, p. 537 et 551.

Bertrée, mère de Caribert, et par conséquent <sup>1</sup> avec Clotaire IV ; Clotaire IV se rattachant lui-même à Thierry III, troisième fils de Clovis II, on comprendrait assez bien la survivance des noms de Clotaire (=Lothaire) et de Clovis (=Louis) dans la branche sortie de Bertrée, et celle du nom de Thierry <sup>2</sup> dans la branche sortie de Rolent <sup>3</sup>. Mais c'est là, encore une

---

1. La parenté de Bertrée, mère de Caribert, avec Clotaire IV nous semble résulter du texte où Pépin le Bref nous apprend que le domaine de Rumeresheim appartenait par moitié à ses propres ancêtres et par moitié à ceux de la reine Bertrée, fille de Caribert : « tam illam portionem ipsius quæ de genitore meo Carool mihi advenit quam et illam portionem Bertradae, quam genitor suus Herebertus et in dote dereliquit » (charte de 762 pour Prüm, citée plus haut). Caribert était donc co-proprétaire de Rumeresheim avec Charles Martel, et la première Bertrée co-proprétaire avec Pépin II : or Clotaire IV était, suivant les *Gesta Francorum*, *consanguineus* de Charles Martel.

On peut fort bien imaginer que la mère de Clotaire IV, Clotilde (ou *Doda* : cf. l'épithaphe publiée dans *H. Fr.*, III, p. 367), femme de Thierry III — et mère probable de la première Bertrée et de Rolent — était la fille d'Anséis et la sœur de Pépin II. La mère d'Anséis, femme de saint Arnoul, se trouve être précisément, au témoignage de la *Vita Chlodulfi*, une *Doda* (*AA. SS. junii*, IV, 445).

Sur la filiation de Clotaire IV, cf. les textes publiés dans *SS.*, XIII, p. 549 et 551, et dans lesquels il faut entendre Clotaire fils de Thierry III, et non pas Clotaire fils de Thierry IV. — Nous nous séparons ici de la théorie proposée par J. Depoin dans ses *Études sur le Luxembourg*, I, p. 78-79, et suivant laquelle Clotaire IV serait par son père Clovis un petit-fils de Dagobert II. Le texte d'Adhémar sur lequel repose cette théorie n'est qu'une interprétation inexacte de la filiation bien connue : Dagobert I<sup>er</sup> — Clovis II — Clotaire III.

2. La proche parenté de Thierry, père de saint Guillaume, avec Bertrée et Caribert pourrait être encore appuyée par certains passages du testament de l'abbé Foucré de Saint-Denis (Tardif, *Cartons des rois*, n<sup>o</sup> 78) : « Ego Fulradus... dono... villas denominatas quæ Theudericus mihi tradidit : Blithario villa, cum apendiciis suis ; Auricas. Machera, cum apendiciis earum ; Gamendiis, cum apendiciis suis ; similiter quantumcumque Haribertus in ipsa loca habuit... ».

Foucré, fils de Richoux (*Riculjus*) et d'Ermengard (*Ermengardis*), frère de Jobert (*Gansbertus*) et de Vaudrée (*waldrada*) touchait à la fois aux Guelfes, à la maison des Guî et des Garnier, et à celle des Thierry.

3. Un autre nom mérovingien caractéristique de la branche de Rolent est celui d'Herbert (*Charibertus*). Au IX<sup>e</sup> siècle, on le voit apparaître :

1<sup>o</sup> dans la maison de Vermandois où il semble avoir été introduit, soit par la femme de Pépin I<sup>er</sup> de Senlis (qui était une proche parente du marquis Aleran de Gothie), soit par la mère de ce même Pépin (la reine Cunégonde, fondatrice de Saint-Alexandre de Parme : peut-être fille de saint Guillaume et de Cunégonde fille de Gerberge) ;

2<sup>o</sup> dans la maison de Toulouse, où il est porté par un frère des comtes Bernard († c. a. 874) et Eudes († c. a. 918), fils de Raimond I<sup>er</sup> († 862/863). On peut se demander si, dès cette date, il n'y avait pas quelque lien de parenté entre les auteurs de la maison de Toulouse et la famille de saint Guillaume : en ce cas, on devrait chercher, soit du côté de *Bertheidis*, femme de Raimond I<sup>er</sup> et fille du seigneur Remi et d'Arinside, soit du côté de *Senegundus*, mère de Raimond et femme de Foucaud, soit enfin du côté de Foucaud lui-même, qui paraît être un Austrasien émigré dans le midi.

fois, une simple hypothèse, intéressante seulement parce qu'elle nous remet en présence de toutes ces princesses mérovingiennes bienfaitrices d'églises et fondatrices de monastères dont le pays du Rhin moyen et de la Moselle se trouve alors rempli : *Boba*, fille de Sigebert III, morte abesse à Reims ; *Blichildis*, femme du duc Hétan l'Ancien ; Adèle et Irmine, toutes deux filles de Dagobert II ; *Boba* ou *Bobila*, femme du comte Rodoin ; enfin *Théoda* et *Boba* mère et tante du Gaufrroi (*Walafridus*) dont il a été question plus haut...

Originellement, le nom de Garnier (*Guarnarius*, *Wernerius*) n'est qu'une forme simplifiée du vieux nom de *Warnacharius* porté au début du VII<sup>e</sup> siècle par deux maires du palais de Bourgondie. Aux environs de l'an 700, on le voit apparaître sur les bords du Rhin, dans la personne d'un petit neveu de saint Léger d'Autun, Garnier, frère d'Alard, bien connu par la charte de fondation du monastère de Hornbach : c'est de ce Garnier que procède, ainsi que nous l'avons indiqué ailleurs <sup>1</sup>, la maison des Nanthier et celle des Gui — donc la presque totalité des Garnier du XI<sup>e</sup> siècle ; ceux qui demeurent en dehors de cette descendance se rattachent à des collatéraux, par exemple à Rotru femme de Charles Martel, ou encore au comte Guérin II, contemporain de Pépin le Bref. — Suivant nous, Garnier, mari de Rolent, doit se relier à cette lignée <sup>2</sup> ; mais aucun document ne nous permet de préciser ce lien qui remonte nécessairement à une ou deux générations plus haut que Garnier, fondateur de Hornbach.

---

1. Voyez, au sujet de cette filiation, *Origines du duché de Bourgogne*, I, p. 534 et suiv.

2. L'abbé Foucré de Saint-Denis, dont il a été question ci-dessus, p 48, n. 2 avait acquis différents biens d'un Gui en qui nous pouvons reconnaître un descendant de Garnier, fondateur de Hornbach. En outre, nous le voyons léguer, à Saint-Denis des biens sis à *Gamundia*, et qui lui venaient de Thierry et de Caribert : *Gamundia* ou *Gamundias* est précicément le nom primitif du monastère de Saint-Pierre de Hornbach. — Mais s'agit-il bien de la même localité ?

IV. — *Les collatéraux de saint Guillaume*

Pour ne pas étendre démesurément cette note, nous nous abstenons d'étudier ici les alliances de Garnier, de Jousseume et de Thiéri : car ce sont elles qu'il faudrait scruter pour découvrir l'origine des noms que les chartes de Gellone mettent en relation avec celui du saint fondateur — Thouin, Alleaume et Aube, — *Witche*, *Helimbruch* et *Hildehelm*. Il nous suffira d'indiquer d'un mot que, pour partie <sup>1</sup>, c'est encore vers la région du Rhin moyen et de la Moselle qu'elles nous conduisent, et plus précisément vers la souche des Robert et vers celle des Guérin — deux familles dont les rejetons reviendront à plus d'une reprise contracter des alliances avec les nièces et les petites-nièces de saint Guillaume.

Néanmoins, et ne serait-ce que pour ajouter quelques compléments à la dernière partie de l'article de M. Calmette, il nous paraît utile d'attirer l'attention de notre bienveillant critique, d'abord sur les données si intéressantes du nécrologe de Saint-Germain-des-Prés, puis sur divers renseignements, assez imprévus, renfermés dans les listes funèbres de Reichenau et de Fulda.

La plus ancienne rédaction <sup>2</sup> du nécrologe de Saint-Germain remonte, comme l'on sait, aux années 858 à 869, et, sous cette forme primitive, nous présente une double série de mentions : les unes proprement monastiques et se rapportant au person-

---

1. Pour l'autre partie, nous sommes incliné à diriger nos recherches du côté de la Bavière (cf. ci-dessus, p. 46, n. 2), et l'intermédiaire possible serait l'une des aïeules de saint Guillaume : ou bien la mère de Thiéri (donc la femme inconnue de Jousseume, que celui-ci aurait épousée au temps des expéditions franques contre Grimoald c.a. 724-728) ; ou bien, et plus simplement, la mère d'Aude, qui s'identifierait ainsi avec la bavaroise Sonnecheut, seconde femme de Charles Martel.

2. *Obituaires de la province de Sens*, I, p. 246 et suiv.



nel de l'abbaye ; les autres laïques pour la plupart, et contenant des dates funèbres des bienfaiteurs de Saint-Germain ou de quelques-uns des proches parents des abbés.

Dans cette seconde série, on peut établir plusieurs catégories. La plus connue est celle des comtes et comtesses de Paris : Gérard I<sup>er</sup> (26 avril) et Rotru (3 décembre), Bègue (28 octobre), Etienne (16 août) et Amaudru (4 janvier), Lisiard (3 janvier) et Grimeut (23 février) auxquels il faut joindre un certain nombre de leurs descendants : Clotilde, fille de Gérard (24 mai), Bertrée, fille d'Etienne (19 juin), et Rotru, fille de Lisiard (10 décembre).

Un autre groupe, beaucoup plus intéressant pour nous, est celui des membres de la famille de l'abbé Houdoin : sa mère Blitru (18 janvier), et ses deux frères Bernard (28 mai) et Géraud (10 juillet).

<i>XV Kal febr.</i>	Beledrudis matris Hilduinis abbatis
<i>V Kal jun.</i>	Bernardi fratris Hildwini abbatis
<i>VI idus jul.</i>	Gairoldi comitis fratris domini Hildwini

Houdoin, en effet, est le propre frère du connétable Guillaume, comte de Blois, et d'Eudes, comte d'Orléans ; Eudes, d'autre part, est dit<sup>1</sup> *consobrinus Bernardi*, « cousin par les femmes », de Bernard de Septimanie, fils de saint Guillaume.

Tenant compte de l'intervalle des générations et des vraisemblances chronologiques, nous avons émis l'hypothèse<sup>2</sup> que ce cousinage devait avoir pour origine l'un des frères de saint Guillaume, probablement Thiéri : or, voici que ce

1. *Vita Hludowici*, 45.

2. *Origines du duché de Bourgogne*, p. 547 et 551. — Ce cousinage ne peut remonter (comme le veut M. Calmette) à l'une des belles-sœurs de saint Guillaume : la rencontre des trois noms de Guillaume, de Bernard et de Thiéri dans la famille d'Eudes suffit à prouver que la parenté dérive de l'un des plus proches agnats du fondateur de Gellone — de l'un de ses frères ou de l'une de ses sœurs, si l'on tient compte du calcul des générations ; or, les sœurs de saint Guillaume se trouvent exclues, puisque toutes deux firent profession de virginité (*Vita Guilelmi*, 11) : il faut donc, de toute nécessité, se rabattre sur les frères, et choisir entre Thouin, Thiéri et Alleaume.

Thierry et l'une de ses filles se trouvent nommés en toutes lettres dans le nécrologe de Saint-Germain :

<i>IV Kal. aug.</i>	Teuderici comitis
<i>Idus augusti</i>	Chrotlindis filia Teuderici comitis

Thierry ayant exercé les fonctions comtales en Ripuarie et dans le pays frison, on ne voyait pas bien quel intérêt l'abbaye de Saint-Germain pouvait avoir à enregistrer son *obit*, plutôt que celui de n'importe quel autre comte de la même période. Tout s'explique, au contraire, si l'une de ses filles — Blitru<sup>1</sup> — est la mère de l'abbé Houdoin : celui-ci s'est laissé guider par le même souci de piété filiale qui l'avait déjà porté à faire célébrer l'anniversaire de sa mère et de deux de ses frères.

Dernière mention intéressante, que nous trouvons associée à l'une de celles que nous venons de citer :

<i>Idus augusti</i>	[Chrotlindis filia Teuderici comitis et] Bertrut filia Wallonis comitis.
---------------------	---

*Walo* n'est autre que le célèbre Wala, conseiller de Charlemagne et gendre de saint Guillaume<sup>2</sup> ; Bertru, étant distinguée par le nom de son père, doit être — comme Rolent fille de Thierry — une enfant morte en bas âge.

Les *Annales nécrologiques* de Fulda et les listes des *Confraternités* de Reichenau ont ceci de commun qu'elles mentionnent

un comte Guillaume au milieu d'une série de comtes saxons, francs ou alamans, pour la plupart contemporains de Charlemagne, et connus pour avoir exercé leurs fonctions soit en Austrasie orientale, soit en Alemannie<sup>3</sup>.

1. Il n'est pas sans intérêt d'observer ici que ce nom de Blitru est celui d'une duchesse de Bavière, tante (ou aïeule) de cette Sonneheut en qui nous croyons retrouver la mère de la princesse Aude. Cf. *Fredeq. Contin.*, ad ann. 725 : « Subacta regione illa, thesauris multis cum matrona quadam nomine Bilitrude et nepte sua Sonichilde regreditur ».

2. *Epitaphium Arsenii*, II, 7.

3. *Annales necrologici Fuldenses*, dans *SS.*, XIII, p. 165-166.

A. *Liste de Fulda.*

Bernhart comes	=	Bernard, père d'Alard et de Wala, comte en Austrasie.
Wilihelm comes		
Asis comes	=	Adalric ou Asic, fils du chef ostphalien Hiddi (c. a. 780).
Beffo comes	=	comte saxon (c. a. 790).
Hessi comes	=	Hessi, duc d'Ostphalie (c. a. 775).
Albwin comes	=	Alboin, comte dans le pays rhénan (774-778)
Eggih monachus	=	contemporain de l'abbé Baugulf. (780-802).
Thacolf comes		
Adalbraht comes	=	Aubert, comte en Austrasie et en Bavière (fin du VIII <sup>e</sup> siècle).

B. *Liste de Reichenau* <sup>1</sup>

Paugolf comes	=	comte dans le pays rhénan (c. a. 770)
Ruadker comes	=	comte d'Argovie (786-824).
Wegulantius comes		
Victor comes	=	Victor, comte de Rhétie (c. a. 750).*
Tello comes	=	Tello, évêque de Coire (c. a. 750-784).
Albuinus comes	=	Alboin, comte dans le pays rhénan (774-778).
Willihelm comes		
Forit comes		
Ruadhart comes	=	Rouard, comte d'Argovie (749-769).
Warinus comes	=	Guérin, comte de Thurgovie (754-772).
Scoppo comes	=	Scoppo, comte de Thurgovie (fin du VIII <sup>e</sup> s.).
Chanchur comes	=	Cancor, comte de Zurich (775-778).
Isanbart comes	=	Isembard, fils de Guérin, comte de Thurgovie (771-806).
Nebi comes	=	Hnabi, comte en Alemannie (c. a. 750).
Ruadbreht comes	=	Robert, fils de Hnabi, comte de Linzgau (c. a. 770).

A notre avis ce mystérieux Guillaume n'est autre que le fondateur de Gellone, mais à une époque de sa carrière antérieure à celle où il se transporta définitivement dans le sud de la Gaule. Il en serait de lui comme de tant d'autres comtes austrasiens de cette période : Charlemagne, après l'avoir employé sur la frontière orientale de ses États, dans les comtés

1. *Confraternitates Augienses*, col. 465, nos 24-38.

limitrophes de la Saxe et de la Bavière, l'aurait brusquement appelé sur la frontière méridionale, en Gothie et dans la marche de Toulouse. Et ainsi se trouverait éclairées certaines phrases quelque peu énigmatiques du *Prologue* de la *Vita Guilelmi* : « Quae enim regna et quae provinciae, quae gentes, quae urbes Willelmi ducis potentiam non loquuntur, virtutem animi, corporis vires, gloriosos belli studio et frequentia triumphos?... Qui chori juvenum, qui conventus populorum, quae vigiliae sanctorum dulce non resonant, et modulatis vocibus decantant qualis et quantus fuerit, quam gloriose sub Carolo glorioso militavit, quam fortiter quamque victorioso barbaros. domuit et expugnavit..., ac demum de cunctis regni Francorum finibus crebro victos et refugas perturbavit et expulit?... » — De même que son frère Thiéri et son gendre Wala, saint Guillaume aurait longtemps séjourné en Austrasie orientale, et ce serait là ce qui justifierait sa présence dans la liste de Fulda ; de même aussi que ses cousins Rouard et *Cancor*, il aurait exercé les fonctions comtales dans l'un des nombreux *pagi* de l'Alemannie, et ce serait là ce qui expliquerait sa présence dans la liste de Reichenau.

Ajoutons que ce séjour de saint Guillaume aux confins orientaux de l'empire franc aurait encore l'avantage de fournir une explication de la survivance, dans ces mêmes pays, de plusieurs des noms caractéristiques de sa race : dès 816, un Thiéri est comte du Bertholdisbara <sup>1</sup> ; et quarante ans plus tard (c. a. 897-859) un Alleaume s'inscrit comme successeur des comtes Ouri et Wolvin parmi les titulaires du comté de Thurgovie <sup>2</sup>. Dès 833, un comte Guillaume apparaît en Bavière et semble s'y apparenter avec les comtes Radbod et Ernest <sup>3</sup> ; un autre Guillaume est marquis de Pannonie en 871 et laisse

---

1. Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei S. Gallen*, I, n° 220.

2. *Ibid.*, II, n°s 453, 460, 463, 469, etc...

3. *Traditiones S. Emmerammi*, I, n°s 71, 72, etc...

comme héritier son fils Meingaud (+ 884) ; Engischalck, frère et collaborateur de ce second Guillaume est père d'un Engischalck II, d'un *Papo* et d'un Garnier <sup>1</sup>...

Indices ténus, dira-t-on peut-être ; constructions fragiles...

Nous n'en disconvenons pas. Mais nous regrettons d'autant plus vivement de n'avoir pu dépouiller les recueils diplomatiques d'Outre-Rhin ainsi que nous avons fait pour les cartulaires de l'ancienne Gaule : ceux-ci nous ont permis d'établir que la presque totalité des Guillaume de la Francie occidentale et du royaume de Lothaire se rattachent à la souche du fondateur de Gellone ; nul doute, à nos yeux, que ceux-là ne puissent nous aider à faire la même preuve pour les Guillaume de la Francie de Louis le Germanique.

Un simple vœu pour conclure.

Plus nous nous appliquons à l'étude des temps carolingiens et des temps immédiatement postérieurs, et plus nous sentons de quel immense secours serait, tant pour l'histoire politique que pour celles des influences sociales et artistiques, sinon un répertoire complet — qui serait actuellement prématuré — mais une collection de monographies inventoriant tous les personnages homonymes d'une même période, et cherchant à découvrir les relations qui peuvent exister entre eux <sup>2</sup>.

Ne serait-il pas possible d'envisager dès à présent, et sous la forme de ces monographies dont nous venons de parler, la confection progressive d'une « Prosopographie » carolingienne ?

M. CHAUME.

---

1. *Ann. Fuld.*, ad ann. 871, 884, 893, etc...

2. Plusieurs de ces monographies existent déjà ou ont été ébauchées, par exemple dans les notes qui accompagnent la plus part des grands ouvrages publiés depuis quarante ans sur la période carolingienne, et aussi dans de nombreux articles dispersés dans le *Moyen âge*, la *Romania*, la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, les *Annales du Midi*, etc. Mais nous ne pouvons songer à en dresser ici une bibliographie, même sommaire.

## APPENDICE

## La famille de Saint Guillaume de Gellone

